

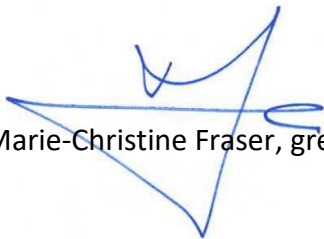
**ADOPTION DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT 2018-272 ET 2018-273**

Prenez avis qu'à une séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, le Conseil municipal a adopté les règlements suivant :

- Règlement 2018-272 décrétant une dépense de 1 962 000\$ et un emprunt de 1 962 000\$ pour l'exécution des travaux de réfection des rues Manville ouest et Doyon
- Règlement 2018-273 décrétant une dépense de 2 575 400\$ et un emprunt de 2 575 400\$ pour l'exécution des travaux de réfection du boulevard Simoneau

Ces règlements entrent en vigueur à la date de leur publication

Donné à Asbestos, Québec, le 7 mai 2018.



Me Marie-Christine Fraser, greffière